



# Partageons **VILLEGOUGE**

**BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION**

# 2022

Partageons Villegouge n° 4 - Janvier 2022



EDITO..... p. 03

COMPTES RENDUS DE CONSEILS ..... p. 04

Réunion du 29 juillet 2021  
Réunion du 7 octobre 2021  
Réunion du 25 novembre 2021

NOS OBJECTIFS DE MANDAT.....p. 16

ETAT CIVIL .....p. 17

TRAVAUX DES COMMISSIONS ... p. 18

Voirie et Urbanisme

Aide & action sociale

Sécurité & bâtiments

Vie locale & commerces

Du côté des écoles

Côté développement durable

Côté festivités et cérémonies

VIE DES ASSOCIATIONS ..... p. 26

Association « Danse à 2 en Fronsadais »

Association « Villegouge Bouge »

Association « Ronde des vignobles en Fronsadais »

Ecole de musique de Galgon

Association « Le fusil Villegougeois »

Club de football E.S.F.F

Association « Le fil à la main »

Tennis Club Intercommunal du Fronsadais

Comité des fêtes

Association « Les canailles de Villegouge »

Théâtre LATOUR DU MOULIN

INFORMATIONS DIVERSES ..... p. 30

Recensement militaire des jeunes âgés de 16 ans

Inscriptions scolaires

Le piégeage des frelons asiatiques—RAPPEL

Les élections présidentielles et législatives 2022

DU COTE DE LA CDC..... p. 32

VILLEGOUGE DANS LA PRESSE .. p. 34

CALENDRIER DE COLLECTE SMICVAL

*Mesdames, Messieurs, Chers Villegougeois,*

*À l'aube de cette nouvelle année, les élus du Conseil municipal de Villegouge se joignent à moi pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur, de santé conservée ou retrouvée, pour vous et pour vos proches, mais également de réussite dans vos projets personnels et professionnels.*

*Cette année 2021, et je pense qu'il n'est plus utile de le préciser, ne nous aura malheureusement pas laissé assez d'occasions d'échanger au travers d'événements sur notre commune, et il faudra s'armer encore de patience avant de pouvoir tous nous retrouver dans de bonnes conditions. Cette situation de crise sanitaire n'épargne personne, petits et grands, étudiants, actifs et retraités, familles et personnes isolées. Je pense également aux familles ayant perdu un proche et leur adresse mes vœux de courage les plus sincères afin de surmonter cette épreuve difficile. Le Conseil municipal a œuvré au quotidien pour assister les personnes les plus isolées, et préserver ce lien social qui est si important. Je remercie profondément chacun d'entre eux pour leur investissement.*

*Malgré cette gestion de crise sanitaire quotidienne, l'équipe municipale s'est aussi fortement mobilisée en 2021, autour de différents projets dont vous avez pu voir la réalisation. Je veux parler des travaux de sécurisation et d'aménagements du bourg, route des Mé-sanges et du démarrage de la dernière phase qui concernera la route du Petit Bois en direction de Galgon. Ces aménagements, outre le fait de sécuriser les accès du bourg pour les piétons et riverains sont également l'occasion d'embellir notre Village, mais aussi et surtout de le reverdir.*

*Ainsi, plusieurs projets de végétalisation verront le jour au cœur même de notre village cette année et celles à venir. Bien sûr, je n'oublie pas les nombreux hameaux de notre commune qui commenceront, dès cette année à être étudiés en termes d'aménagements et d'embellissement.*

*En effet l'opération « Un mois, un hamiau » actuellement en cours de réflexion, permettra de réunir les habitants des différents secteurs de notre commune afin de discuter des souhaits ou différents aménagements à prévoir, mais aussi de répondre aux questions les plus fréquemment posées.*

*L'économie locale et les services de proximité, causes que je ne cesserai jamais de défendre, ont été renforcés par l'arrivée d'un magasin multi-services dans les locaux communaux avec entre autres, le retour attendu d'un service postal tous les jours de la semaine. Je souhaiterais sincèrement remercier l'ensemble des commerçants, professionnels de santé, artisans de Villegouge, anciennement installés ou récemment arrivés, pour leur dynamisme, leur volonté et leur assurer tout notre soutien, tant leur présence est importante dans nos villages ruraux.*

*L'équipe municipale et moi-même avons aussi à cœur et comme projet de faciliter la vie des jeunes familles en installant sur notre commune un centre de loisirs et garderie le mercredi. Durant l'année et grâce à un travail conjoint avec la Communauté de communes, ce centre a finalement ouvert ses portes en ce début d'année 2022.*

*Nous souhaitions également créer un lieu de rencontre et de vie pour les plus jeunes, et c'est chose faite, avec le square et son kiosque offrant quelques moments de détente en extérieur à nos petits Villegeougeois, mais également aux parents pour échanger et créer du lien, essentiel pour le vivre-ensemble de notre commune. Lien qui aura prochainement l'occasion de s'agrandir avec l'accueil d'une résidence pour seniors, dont les études sont terminées et pour laquelle les travaux devraient commencer cette année. La communication était également un sujet que je souhaitais développer lors de ce mandat, ainsi les bulletins municipaux*

*retravaillant le travail des commissions se verront renforcés d'une «newsletter» bimensuelle indiquant à contrario les événements à venir, informations pratiques, consultations citoyennes ou les infos pouvant être utiles aux administrés, sans oublier notre page Facebook sur laquelle nous partageons, avec vous, l'actualité de notre commune et où vous êtes déjà plus de 600 à nous suivre.*

*Je remercie également les associations pour leur engagement sur notre commune, pour leur travail à nos côtés, et pour les projets de l'année écoulée et celle à venir.*

*Comme vous le savez, l'activité du monde associatif a été fortement impactée par la crise sanitaire, mais le conseil municipal et moi-même leur renouvelons une nouvelle fois tout notre soutien et tout notre appui.*

*Ces projets, ce partage, c'est ce que j'ai toujours souhaité, imaginé, et espéré pour notre commune. J'ai aujourd'hui la chance d'être entouré d'une équipe municipale volontaire et investie, que je félicite pour la qualité de son travail et qui j'espère permettra de faire battre plus fort le cœur de notre village. J'adresse également mes remerciements à l'ensemble des agents de la municipalité pour leur dévouement et leur sens du service civique. Ils ont su s'adapter aux difficultés liées à la crise que nous connaissons et chaque jour, servent l'intérêt collectif des administrés.*

*Enfin c'est en vous souhaitant des vœux trop souvent oubliés, ceux d'amitié et d'amour, que je vous souhaite une excellente année 2022.*

**Guillaume VALEIX**  
Maire



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juillet à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine NONCLE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BOULIN  
Monsieur Yannick SURAUT ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond COUQUIAUD  
Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD ayant donné pouvoir à Patricia QUELENNEC  
Madame Bahija KHATTABI ayant donné pouvoir à Guillaume VALEIX  
Madame Sophie DEVAUD ayant donné pouvoir à Guillaume VALEIX

**Secrétaire de séance** : Monsieur Guillaume SARRAZIN désigné à l'unanimité

Le procès-verbal du 22 juin 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. CAB 2 PHASE 4 – Choix du Maître d'œuvre
2. Déplacement du chemin rural de Coiffard n°15 – Peyreton
3. Mise en place d'un tarif cantine social (basé sur le quotient familial)
4. Choix d'une société de restauration collective
5. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet
6. Interdiction d'utilisation des plastiques à usage unique – charte d'engagement « zéro waste » avec le SMICVAL.

### **1—CAB 2 PHASE 4 – Choix du Maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a engagé en 2018 un étude pré-opérationnelle pour l'aménagement et la restructuration des entrées du bourg en agglomération.

Une Convention d'Aménagement de Bourg (CAB 2) a été signée avec le Département de la Gironde et doit respecter un calendrier de phases de travaux afin de pouvoir bénéficier des subventions.

La fiche action N°7 de l'étude de la CAB 2 prévoit d'engager les travaux en 2022 sur la RD 138 – Route du Petit Bois (PHASE 4).

Une consultation a été lancée concernant la mission de Maitrise d'œuvre relative à la phase 4 des travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg auprès de 2 entreprises.

Le règlement de la consultation a été adressé, le 10 juin, aux entreprises Bercat et Servicad.

La réception des offres était fixée au 9 juillet à 12 heures.

Une réunion de la commission voirie étendue à la commission appel d'offres et ouverture des plis s'est tenue à la mairie en date du mardi 20 juillet 2021 pour étudier les propositions.

Il est rappelé au conseil les critères de sélection des candidats (35% pour les honoraires, 55% pour les moyens humains, compétences, planification et expérience, 10% pour le compte rendu de visite sur le site).

Sur les deux entreprises consultées :

La société BERCAT a répondu négativement le 15 juin. Elle ne souhaite pas proposer sa candidature.

La SARL SERVICAD Ingénieurs Conseil a déposé une offre en mairie le 8 juillet et propose un taux d'honoraires de 4.20 % du coût HT des futurs travaux de voirie (marché prévisionnel de 200 000€ HT).

La commission suggère au conseil municipal d'attribuer le marché à SERVICAD Ingénieurs Conseils.

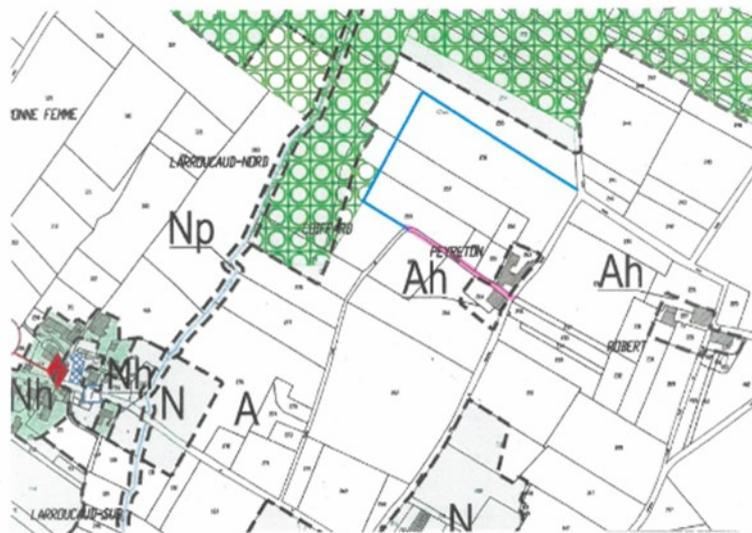
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la SARL SERVICAD Ingénieurs Conseils et charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

### **2—Déplacement du chemin rural de Coiffard N°15 – Peyreton**

Monsieur Raymond COUQUIAUD fait part au conseil de la demande de Madame Marta ARIAS et Monsieur Lain MAXTED, propriétaires de Château Vieux Moulin lieu-dit Peyreton, d'envisager le déplacement de la partie du chemin rural N°15 de Coiffard, situé entre leurs immeubles bâtis.

Les propriétaires prendraient à leur charge tous les frais induits par cette opération : bornage, enquête publique, notaire ainsi que les travaux relatifs à la réalisation du chemin rural de Coiffard sur les nouvelles parcelles situées sur leur propriété.

Ce point a été présenté lors de la commission Voirie du mardi 20 juillet 2021. Cette dernière est favorable au déplacement de la partie du chemin rural n°15 de Coiffard via les parcelles AD 256, 257 et 259 conformément au plan ci-dessous.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour le déplacement du chemin et charge Monsieur le Maire d'engager la procédure et signer tous les documents induits.

**3—Mise en place d'un tarif cantine social (basé sur le quotient familial)**

Madame Sylvie BOULIN rappelle au conseil, qu'une commission budget s'est tenue le jeudi 22 juillet 2021 à la mairie. Il était question de présenter la possibilité de mise en place d'une aide financière aux communes rurales défavorisées qui instaurent une tarification sociale pour les cantines scolaires.

Villegouge est éligible à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale et peut bénéficier de cette aide financière. Actuellement le tarif du repas se monte à 2 euros.

La commission propose l'instauration d'une tarification sociale des repas de cantine basé sur le quotient familial qui permettrait d'être subventionné à hauteur de 3 € pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 € au travers d'une convention triennale avec l'A.S.P. (Agence de service et de paiement).

Les nouveaux tarifs des repas des élèves applicables à compter du 1er septembre 2021 et pour une durée de 3 ans seraient fixés ainsi :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	Tarif repas cantine
T1	0-457	0.70 €
T2	458-578	1.00 €
T3	579 et +	2.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 14 voix POUR et 1 voix CONTRE - M. BOIS HUTIN qui estime que le tarif social mis en place est basé sur les revenus des deux dernières années ne reflète pas la situation financière du foyer sur l'année en cours ; et donc n'avantage pas forcément les foyers en difficultés sur le moment - la proposition de la commission et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour bénéficier de l'aide de l'état.

**4—Choix d'une société de restauration collective**

Madame Sylvie BOULIN explique qu'afin de réduire le coût alimentaire et salarial de la cantine, nous avons pris contact avec l'entreprise API RESTAURATION qui nous a fourni plusieurs devis afin de nous permettre de choisir la meilleure solution en attendant que se résolve le cas de notre cuisinier.

**PRESTATIONS DE LA SOCIETE API RESTAURATION :**

La production assurée sur place.

Une continuité de service assurée par le stock de précaution en place sur l'établissement.

Une qualité nutritionnelle garantie grâce à la présence d'une diététicienne-nutritionniste attitrée.

Des menus personnalisés (dont 20 % de BIO) grâce à la commission restauration et soumis à l'approbation de la mairie.

Une cuisine préparée sur place, fraîche et préventive, réalisée avec 80% de produits frais.

Le choix des filières locales pour l'approvisionnement en denrées privilégié.

La qualité des approvisionnements conforme à notre cahier des charges.

Un plan de formation personnalisé assuré sur les domaines Hygiène, Qualité, Sécurité, Techniques culinaires et connaissances des convives.

Un plan de maîtrise sanitaire avec contrôle régulier de son application est mis en place.

Un calendrier d'animations culinaires validé en concertation avec nous. (10 repas à thème)

Un programme de développement durable ambitieux et responsable. (Par des animations)

Les anniversaires sont fêtés chaque mois avec une carte pour les enfants, le gâteau du chef et la chanson reprise en chœur par les enfants.

## PROPOSITION TARIFAIRE EN ASSISTANCE TECHNIQUE

- Une production sur place assurée par notre responsable de cuisine.

API RESTAURATION accompagne notre responsable de cuisine dans la préparation des menus de vacances à vacances, des commandes auprès des fournisseurs et du règlement des factures des fournisseurs.

Nous ne la retiendrons pas car notre cuisinier ne pourra pas reprendre son poste.

## OPTION CHOISIE PAR LA COMMISSION BUDGET du 22/07/21 : PROPOSITION TARIFAIRE EN GESTION

La production sur place est assurée par le Chef de cuisine API RESTAURATION.

Il cuisinera à base de produits frais, de saison et de proximité et participera, avec l'équipe communale, au bon fonctionnement du restaurant scolaire

Sa masse salariale annuelle chargée est calculée pour 35 h hebdomadaires et 38 semaines de présence par an sur notre cuisine

Le pain n'est pas inclus dans nos tarifs, nous continuerons avec la boulangerie de Villegouge

Le prix de 3695.22 E TTC mensuel comprend la masse salariale chargée, la fourniture et le blanchissage des tenues de travail, les produits d'entretien et produits lessiviels, les analyses bactériologiques, les EPI, les serviettes papiers, les abonnements et consommations de téléphone et d'internet, le pack informatique, les assurances responsabilité civile, les frais de gestion et la rémunération de la société API RESTAURATION.

	Société Api Restauration			Cantine Villegouge	
	Nombre de repas annuel	Coût alimentaire TTC – TVA 5.5%	TOTAL	Alimentation	Salaire
Enfants	14578	1.55	22595.9€		
Personnel	809	1.76	1423.84€		
Enseignants	259	1.76	455.84€		
			30389.02€	37248.21€	30282.36€
			<b>24475.58€</b>	<b>Coût alimentation</b>	<b>Coût cuisinier pour l'année</b>
			<b>36952.2€</b>	<b>Produits nettoyage</b>	3000.00 €
			<b>61427.78€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70530.57€</b>

**Soit une économie de 9100.00 € environ et une baisse du coût d'environ 13%.**

Cette solution apparaît plus pratique car nous aurions un cuisinier attiré, remplacé uniquement en cas de congés, d'absence inopinée ou maladie.

**De plus cette solution nous fera économiser la commande de repas froids (qualité moyenne) faite pour juin juillet 2020, soit 1 mois et demi, pour un coût d'environ 10 500.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Monsieur le Maire de valider le devis avec la société API RESTAURATION.

### **5—Création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3.2 et 3.3-2°, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n°84-53 précitée ;

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint territorial dans le service scolaire, périscolaire et entretien des locaux à compter du 2 septembre 2021 afin de remplacer Mme Laetitia MAUPEU, ATSEM, mise en disponibilité à compter de cette date.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet à partir du 2 septembre 2021.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non-complet à compter du 2 septembre 2021, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**6—Interdiction d'utilisation des plastiques à usage unique – charte d'engagement « zéro waste » avec le SMICVAL**

Monsieur Guillaume LECOQ rappelle à l'ensemble du conseil qu'une démarche volontaire a été lancée en partenariat avec le SMICVAL pour la protection de l'environnement.

La commune devait être guidée pas à pas et progressivement avant une obligation de la loi.

La première étape avait été de signer la charte « zéro waste » ou « zéro déchets » ; l'objectif étant donc d'éviter le jetable et de réduire les déchets générés par la commune.

Vient le moment de la seconde étape, qui consiste donc aujourd'hui à valider la délibération suivante ;

Considérant la Directive européenne qui reconnaît que la crise de la pollution plastique justifie l'adoption de mesures fortes visant à réduire à la source notre consommation de plastique et impliquant l'interdiction à 2021 de 8 produits plastiques à usage unique : gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, bâtonnets de cotons tiges, emballages de fast-food, pailles, touillettes en plastique, les mélangeurs de cocktails, assiettes et couverts ;

Considérant que l'État français a intégré la traduction de ces mesures européennes au niveau national : Loi de Transition écologique pour la croissance verte (interdiction des pailles, touillettes, assiettes plastiques en 2020) et Loi EGAlim (interdiction des piques à steak, couvercles à verres jetables, pots de glace, saladiers et boîtes en 2020, interdiction d'utiliser des contenants en plastique dans les cantines au 1er janvier 2025) ;

Considérant que ces mesures ont une traduction réglementaire dans l'article L541-10-5 du Code l'environnement qui pose qu'au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ;

Au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffé et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1er janvier 2028 ;

Au plus tard le 1er janvier 2020, il est mis fin à l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire ;

Considérant le danger que représente le plastique pour la santé des êtres humains et pour la faune et la flore, notamment pour la biodiversité marine touchée par les rejets de plastique en mer qui sont la cause d'une mortalité importante de la faune en raison des cas d'emprisonnement par le plastique ou d'ingestion ;

Considérant de manière plus globale à la gestion des déchets et en lien avec l'enjeu plastique, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant le travail des scientifiques qui a démontré que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIXe siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant la taille du "7° continent" formé par des déchets plastiques dans le Pacifique Nord découvert en 1997 dépasse désormais la taille de la France ;

Considérant que plus récemment de nombreuses villes ont fait le choix de mener des actions pour bannir le plastique sur leur territoire : San Francisco, Parme, Roubaix, Paris, Grenoble etc. ;

Considérant la stratégie politique du SMICVAL, IMPACT, pour un basculement du territoire dans une démarche ZERO WASTE, votée à l'unanimité par l'Assemblée générale le 30 avril 2019 ;

Considérant qu'incarnant « l'agir local » de la transition écologique, les communes sont des acteurs clés pour réduire à la source les emballages et des leviers majeurs à la réduction de la pollution plastique. Informer, sensibiliser, mobiliser les entreprises, les administrations, les associations, les citoyens est fondamental pour accompagner cette transition et impulser des changements de comportements ;

La commune de **Villegouge** s'engage à respecter la réglementation à venir soit :

- Interdire l'utilisation du plastique à usage unique dans toutes ses activités (gobelets, bâtonnets de ballons gonflables, emballages de fast-food, pailles, pic à steak, touillettes en plastique, les mélangeurs de cocktails, assiettes et couverts) ;

- De renforcer la vigilance auprès des acteurs du territoire sur le respect des obligations qui pèsent sur eux concernant le plastique (assiettes, gobelets, pots de glaces etc.). Il s'agira également d'inciter les acteurs qui occupent l'espace public (marchés, terrasses, manifestations etc.) à interdire l'utilisation de pailles, gobelets, touillettes, emballages de fast-food, mélangeurs de cocktail, piques à steak, pots e glace, saladiers et boîtes en plastique à usage unique.

Considérant que la réglementation actuelle n'est pas assez contraignante pour répondre aux enjeux cités ci-dessus ;

La commune de **Villegouge** s'engage à :

- ▶ Elargir l'interdiction de la mise à disposition de bouteilles d'eau plastiques dans les cantines scolaires au 01/01/2020 à toutes les activités et événements communaux : réunion interne, conseils municipaux, manifestations, équipements sportifs/culturels etc.
- ▶ D'une manière générale, les contenants jetables à usage unique n'étant pas une solution pérenne, même biosourcés ou biodégradables, l'usage unique sera interdit. Le réutilisable sera alors privilégié à chaque occasion.
- ▶ De mettre en conformité les cantines scolaires (stopper l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique) plus rapidement que la programmation fixée par la loi, soit au 1er janvier 2022, même dans les collectivités territoriales de moins de 2000 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20h00.



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué en date du 29 septembre 2021, s'est réuni à la mairie de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Madame Patricia QUELENNEC ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX
- Monsieur Yannick SURAUTL ayant donné pouvoir à Madame Sylvie BOULIN
- Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume LECOQ
- Monsieur Jean BOULIN ayant donné pouvoir à Monsieur Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LECOQ, désigné à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Décision Modificative n°1
2. Signature de la convention de mise à disposition des locaux pour la garderie des mercredis par la CDC
3. Détermination du nom et de la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols
4. Redevance pour l'occupation du domaine public GAZ 2021
5. Modification de la durée hebdomadaire de travail – suppression et création d'emploi au tableau des effectifs  
- EYMERY Aurélie
6. Délibération fixant les taux de promotion applicables pour les avancements de grade

### 1—Décision Modificative N°1

Madame Sylvie BOULIN, Adjointe responsable de la Commission Finances présente la décision modificative n°1 sur le budget 2021.

Afin de pouvoir récupérer la TVA, les dépenses de la CAB 2 imputées au compte 2031 – Frais d'études (Chapitre 20 immobilisation incorporelles) doivent être transférées sur un compte de travaux : C / 2152 – Installations de voirie.

De même, il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur le Compte 458103 pour clôturer la phase 3 de la CAB2.

Comptes dépenses d'investissement			Montant
041	2152	Installations de voirie	17 226.00 €
458 103	458103	Dépenses à subdiviser par mandat - CAB 2 PHASE 3	200.00 €
458 104	458104	Dépenses à subdiviser par mandat - CAB 2 PHASE 4	- 200,00 €
<b>Total</b>			17 226.00 €

Comptes recettes d'investissement			Montant
041	2031	Frais d'études	17 226.00 €
<b>Total</b>			17 226.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

## 2—Signature de la convention de mise à disposition des locaux pour la garderie des mercredis par la CDC

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du conseil que dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse et du développement de ses activités, la commune de Villegouge et la Communauté des Communes du Fronsadais souhaitent créer un accueil collectif de mineurs (ACM) sur la commune de Villegouge dans le but d'augmenter la capacité d'accueil des centres de loisirs à compter de la rentrée de septembre 2021.

La commune de Villegouge ayant à sa disposition des locaux aptes à l'accueil du jeune public, il convient de conclure une convention de mise à disposition des locaux afin d'accueillir des enfants au sein de cet accueil collectif de mineurs (ACM).

La Communauté de Communes du Fronsadais s'engage à budgéter chaque année le montant de ces frais qui se portent à 5 600 € pour 35 mercredis et 5 760 € pour 36 mercredis en période scolaire.

Quant à la commune, elle s'engage à continuer à gérer les charges de fonctionnement et d'entretien de son patrimoine afin que les conditions de la mise à disposition soient conformes à son objet.

Ces frais seront facturés à la Communauté de communes en fin d'exercice au prorata de l'occupation réelle.

La Conseil Communautaire ayant déjà délibéré pour l'accord de la signature de cette convention en date du 15 septembre 2021 ; le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter la proposition de convention présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer en retour.

## 3—Détermination du nom et de la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols

Messieurs Raymond COUQUIAUD et Jacques MARIEN exposent au conseil qu'une réunion de commission voirie a eu lieu en date du 10 septembre 2021 dans le but de déterminer différentes propositions concernant le nom et la numérotation de la nouvelle voie du lotissement les Rossignols.

Les membres présents lors de cette réunion de commission proposent donc au conseil de nommer cette nouvelle voie **Allée des Hirondelles** ; et une numérotation selon le plan suivant :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'approuver le plan ci-dessus présenté.

## 4—Redevance pour l'occupation du domaine public GAZ 2021

Madame Sylvie BOULIN explique que suite au courrier reçu de la part des services GRDF en date du 14 juin 2021, il est rappelé que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur une collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant de la redevance citée en objet est fixé au taux maximum tel qu'issu de la formule de calcul du décret visé ci-dessus. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par l'application du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier.

Conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la commune de Villegouge donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) au titre de l'année 2021, d'un montant de 291 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser l'émission du titre exécutoire de recettes au compte 70323.

## 5—Modification de la durée hebdomadaire de travail – suppression et création d'emploi au tableau des effectifs - EYMERY Aurélie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps complet qu'occupe actuellement Madame EYMERY Aurélie.

Vu l'avis favorable du comité technique du Centre de Gestion en sa réunion du 21 septembre 2021 ;

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

## DÉCIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles maternelles à 30 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des Ecoles maternelles à 35 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

## 6—Délibération fixant les taux de promotion applicables pour les avancements de grade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles 49, 79 et 80 ;  
Considérant qu'en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade ;

La délibération doit fixer un taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 % ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique selon réunion en date du 21 septembre 2021 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des cadres d'emploi des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu aux grades d'avancements.

Monsieur le Maire précise que, même si le taux de promotion le permet, la nomination d'un fonctionnaire à l'avancement de grade sera soumise à l'approbation de l'autorité territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Le conseil municipal, décide de fixer les taux d'avancement de grade des fonctionnaires de la Commune à 100 %.

## **Informations diverses :**

Madame Gwenaëlle GARNIER demande si nous avons connaissance de la liste des représentants du personnel au CDG. Delphine NONCLE – Adjointe va se renseigner.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier émanant des habitants du lotissement le clos de Saliens est arrivé en mairie en date du 31 août 2021 au sujet de la rétrocession des espaces verts. Il est aussi indiqué que la bâche à l'intérieur de l'en clos pour la sécurité incendie risque à terme de se déchirer (arbres qui poussent sur le côté)

Monsieur Jean-Robin BOIS HUTIN demande combien de m<sup>2</sup> de tonte cela représente ; Monsieur Raymond COU QUIAUD lui indique 1000 m<sup>2</sup>.

Monsieur Jacques MARIEN informe qu'un acte notarié existe et reste à vérifier afin de définir à qui incombe la responsabilité de cet entretien.

Concernant le centre de loisirs, la PMI (protection maternelle infantile) doit effectuer sa dernière visite de contrôle en date du 12 octobre 2021. Si les retours sont positifs, le centre pourrait ouvrir pour un galop d'essai en date du 20 octobre 2021 (dernier mercredi avant les vacances de la Toussaint).

Au sujet des essais mis en place pour le ramassage du verre en porte à porte par les agents de la commune ; tout le monde ne joue pas le jeu – de plus cela a engendré des soucis avec le SMICVAL. Nous attendons fin novembre pour reformuler l'offre (à la demande des administrés ne pouvant pas le faire).

Une réflexion est engagée concernant la publication d'une lettre mensuelle d'information ; Madame Bahija KHATTABI est à l'œuvre concernant ses modalités de mise en place. Celle-ci devrait être complémentaire au bulletin municipal (pour reprendre toutes les dates importantes de l'agenda communal, les manifestations organisées par l'office du tourisme Fronsadais, rappeler des petites informations sur le feu, le bruit...)

Madame Patricia QUELENNEC annonce qu'une réunion de commission devrait avoir lieu semaine 41 concernant l'organisation du repas des aînés. Le traiteur désiré n'étant pas disponible le 12 décembre 2021 ; il est évoqué l'option de déplacer l'évènement à la date du 5 décembre 2021.

Monsieur Raymond COUQUIAUD indique que la campagne de curage des fossés par la CDC est terminée. En complément, une mini pelle a été louée par la commune durant une journée complète – semaine 40 afin que les agents communaux puissent dégager un fossé bouché sur la route du petit bois pour faciliter l'écoulement des eaux.

Guide composteur : formation compostage du SMICVAL de 4 jours fin octobre. Module individuel collectif d'établissement partagé. Une fois la formation terminée, une commission développement durable devra avoir lieu dans le but de mettre certains éléments en application dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents, et lève la séance à 20h00.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 novembre à 19 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Ville-gouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

**Absents excusés :** Monsieur Yannick SURAULT ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume VALEIX  
 Madame Gwenaëlle PEDEMANAUD ayant donné pouvoir à Monsieur Guillaume LECOQ  
 Madame Sophie DEVAUD ayant donné pouvoir à Madame Patricia QUELENNEC  
 Monsieur Jean-Robin BOIS-HUTIN ayant donné pouvoir à Madame Gwenaëlle GARNIER

**Secrétaire de séance :** Madame Gwenaëlle GARNIER, désignée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

CAB 2 – Phase 4 – Conventions et devis de travaux pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication d'orange

Travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication par le SDEEG  
 Travaux d'effacement du réseau de communication par orange  
 SDEEG – Demande d'aide financière au titre de 20 % de l'éclairage public de la Route du Petit Bois

2. Demande DETR 2022 pour l'aménagement du Centre Bourg
3. Demande FDAEC 2022 pour l'aménagement de la Route du Petit Bois
4. Admission en non-valeur
5. Provision à constituer pour dépréciation des comptes de tiers
6. Décision modificative n°2
7. Abandon de loyer novembre 2020
8. Convention de partenariat avec le département dans le cadre du réseau partenaire « Biblio Gironde »  
 Repas des aînés – choix du traiteur et tarif accompagnants

Le procès-verbal du 7 octobre est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1 – CAB 2 – Phase 4 – Conventions et devis de travaux pour l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication d'orange**

Le 21 février 2019, le conseil municipal a voté et autorisé le Maire à signer la convention avec le département de la Gironde relative au tableau de calage et de programmation sur 4 années en ce qui concerne les fiches actions des travaux à réaliser dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg N°2.

Dans ce tableau, pour 2022, le programme de travaux concerne la route du Petit Bois (RD 138) incluant notamment l'effacement de tous les réseaux secs (électricité, téléphone, éclairage public).

Dans sa délibération du 23 janvier 2013 et reconduite le 17 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'adhérer en direct au SDEEG pour tous ces travaux électriques BT et éclairage public. Le SDEEG réalisera donc les travaux d'effacement des réseaux électriques BT et d'éclairage public et pourra également, en accord avec ORANGE préparer le passage du réseau Télécom.

#### **1.1 Travaux d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication par le SDEEG**

Dans le cadre du programme FACE du SDEEG, une demande a été présentée le 12 juillet 2021, pour la prise en charge de l'effacement du réseau électrique, de la route du Petit Bois, inscrite dans le tableau de programmation de la CAB2. Ces travaux devraient être subventionnés à 100%.

En application de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, le SDEEG peut également être désigné Maître d'ouvrage des opérations de génie civil Télécom, réalisées concomitamment avec les travaux effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEEG.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif du SDEEG pour ces travaux de génie civil concernant l'effacement du réseau Télécom, hors câblage :

20 551.06 € HT (plus 1 438.57 € de frais et 4 110.21 de TVA) soit 26 100 € TTC arrondi, pour la route du Petit Bois  
Les crédits seront prévus au compte 2041582 dans le budget primitif 2022.

Il est demandé au conseil d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention établie et relative à la Maîtrise d'ouvrage temporaire des réseaux pour cette portion de route.

## 1.2 Travaux d'effacement du réseau de communication par Orange

Les travaux de génie civil seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage par le SDEEG. Le câblage reste sous la maîtrise d'œuvre d'ORANGE.

Monsieur le Maire présente le devis estimatif remis par ORANGE pour ces travaux de câblage du réseau Télécom :

1 167.48 € HT pour la route du Petit Bois, ORANGE prenant à sa charge environ 83% des travaux de génie civil dans le cas d'un « appui commun » c'est-à-dire de la mise en souterrain des ouvrages électriques et de communications électroniques simultanés. Il n'y a pas de TVA sur cette prestation.

Les crédits seront prévus au compte 21538 du budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution publics aériens de distribution d'électricité.

## 1.3 SDEEG – Demande d'aide financière au titre de 20 % de l'éclairage public de la Route du Petit Bois

Dans le cadre de la Convention d'Aménagement de Bourg N°2, phase 4, il est proposé au conseil municipal d'équiper la route du Petit Bois de 7 lampadaires nouvelle génération à LED. Ce nouveau réseau d'éclairage sera enterré.

Monsieur le Maire, présente le devis établi par le Syndicat d'Energie Electrique de la Gironde d'un montant global de 22 484 € HT (plus 1 573.88 € de frais). La TVA est payée en direct par le SDEEG.

En raison de notre rattachement en direct au SDEEG, il est possible de demander une aide financière au titre de l'éclairage public. Le montant de cette aide est de 20% du coût HT des travaux, soit 4 496.80 €.

Il restera à la charge de la commune la somme de 17987.20 € plus les frais de gestion d'un montant de 1 573.88 €.

Le montant de cette dépense sera inscrit au budget primitif 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de charger Monsieur le Maire de faire cette demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public et donne son accord au SDEEG pour réaliser ces travaux en début 2022.

## 2 – Demande DETR pour l'aménagement du Centre Bourg

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 en ce qui concerne :

La quatrième tranche des travaux d'aménagement et de sécurisation de la CAB 2 (fiche action n° 7) concernant la RD 138, route du Petit Bois, ainsi que le revêtement des trottoirs de la rue Principale depuis la crèche jusqu'au carrefour de la route des Mésanges

Le mobilier urbain (éclairage de la route du Petit Bois et signalétique verticale)

Dans le cadre des aménagements de bourg, ayant pour objet d'améliorer la sécurité routière et la circulation des piétons les travaux d'aménagement des voiries sont éligibles dans la limite de 25% à 30% du montant de la dépense,

le mobilier urbain est éligible à 100%. Le montant total éligible pourrait être financé à hauteur de 30%, au titre de la DETR 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour présenter ce dossier et solliciter cette subvention au titre de la DETR 2022.

## 3 – Demande FDAEC pour l'aménagement de la Route du Petit Bois

Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidées par le Conseil Départemental et propose au conseil, de présenter au titre du FDAEC pour 2022, les travaux d'éclairage public de la route du Petit Bois ainsi que le projet d'aménagement de sécurité de la Route de Hénault.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider ce programme de travaux, d'un montant de 28 600 € HT et de charger Monsieur le Maire de solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du FDAEC 2022.

## **4 - Admission en non-valeur**

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la Commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Dans le cas présent, les titres concernent les loyers impayés de l'Association Beauté Santé, locataire du local sis au 7 place des Magnolias dans le Multiple Rural du 15 septembre 2018 au 30 novembre 2019.

La trésorerie de Libourne, dans le courrier reçu le 10/11/2021, demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré la mise en œuvre de toutes les voies légales.

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par la Trésorerie (voir pièce annexe),

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Jacques MARIEN) décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 4222.50 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 5030380112 dressée par le comptable public et inscrit les crédits nécessaires au compte 6541.

## **5 - Provision à constituer pour dépréciation des comptes de tiers**

Madame Sylvie BOULIN rappelle que la constitution de provisions comptables pour créances douteuses est une dépense obligatoire au vu de la réglementation (Article R.2321-2 du CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable public.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertations étroites et accords entre eux. Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépense du compte 6817 (dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants).

Mme BOULIN précise qu'en comptabilité publique, dès l'instant où un titre de recette est émis, il est directement intégré au compte de la collectivité. Cependant, il arrive que certaines sommes ne soient jamais payées.

Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la trésorerie propose de définir une méthode forfaitaire d'évaluation de la provision à constituer basée sur l'ancienneté de la créance.

Les taux forfaitaires de dépréciation sont appliqués de la manière suivante :

Ancienneté de la créance	Part de provisionnement
Créances année courante	0%
Créances émises en N-1	10%
Créances émises en N-2	20%
Créances émises en N-3	50%
Créances émises antérieurement	70%

Les provisions seront ajustées chaque année, au vu de l'état des restes à recouvrer transmis par le Trésorier. Pour l'exercice 2021, vu l'état des restes à recouvrer au 20/10/2021, la provision à constituer est de 5861.35 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Jacques MARIEN), décide d'adopter la méthode de calcul ci-dessus et de constituer une provision pour créances douteuses à compter de l'exercice 2021.

Les crédits seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »

# COMPTES RENDUS DE CONSEILS

## 6 - Décision modificative n°2

Madame Sylvie BOULIN présente la décision modificative n°2 sur le budget 2021 :

- réajustement du chapitre 012 charges de personnel en cette fin d'année
- application des décisions prises précédemment sur les points 4 et 5.

### COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	022	022	Dépenses imprévues	-11 085,00
D	F	012	6411	PERSONNEL TITULAIRE	1 000,00
D	F	65	6541	Créances admises en non-valeur	4 223,00
D	F	68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (Créances douteuses)	5 862,00
<b>Total</b>					<b>0,00</b>

De plus, Madame BOULIN informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits lié à la réalisation, en régie, de travaux d'aménagement par le service technique d'aménagement du square Centre Bourg.

Les charges ayant été comptabilisées, à la demande de la Trésorerie, dans la section fonctionnement au C/60632, il convient en fin d'exercice, par opération d'ordre budgétaire, pour compenser la dépense de fonctionnement de créditer le compte 722 et débiter le compte d'investissement 2128.

### COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
R	F	042	722	Immobilisations corporelles (travaux en régie)	2 320,00
R	I	021	021	Virement de la section d'exploitation	2 320,00
<b>Total</b>					<b>4 640,00</b>

### COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	I	040	2128	Autres agencements et aménagements de terrains (travaux en régie - square)	2 320,00
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	2 320,00
<b>Total</b>					<b>4 640,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'approuver la décision modificative présentée.

## 7 - Abandon de loyer Novembre 2020

Le VIème alinéa de l'article 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 prévoit le versement par l'État d'une compensation aux collectivités territoriales et groupements qui ont consenti à un abandon définitif du loyer de **novembre 2020** en faveur de certaines entreprises.

Compte tenu du confinement et de la fermeture de certains commerces au mois de novembre 2020, il a été décidé d'abandonner le loyer d'un montant de 270 € de Madame Pauline BAURY, gérante du salon de coiffure, Apauline'Hair, situé au 8 route des Acacias dans le multiple rural en inactivité pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider cette décision afin de permettre à Monsieur le Maire de demander cette compensation financière versée par l'état au profit de la Commune à hauteur de 50 % du loyer abandonné.

## 8 - Convention de partenariat avec le département dans le cadre du réseau partenaire « Biblio Gironde »

La bibliothèque de Villegouge fait partie du réseau partenaire de la Bibliothèque Départementale de Prêt dénommée « Biblio.Gironde ».

A ce titre, elle bénéficie, à l'image de toutes les bibliothèques ou médiathèques communales ou intercommunales partenaires, de son soutien qui se traduit de la manière suivante :

- Garantir à titre gracieux à la Commune les services de conseil et d'accompagnement (ingénierie culturelle),
- Proposer un programme de formation annuel aux élus, personnels salariés et bénévoles de la commune
- Assurer le prêt de documents en complément des collections propres des bibliothèques, matériels techniques d'animation et de valorisation des usages numériques dans le cadre de la programmation culturelle des bibliothèques
- Faciliter l'accès des usagers de la bibliothèque aux services proposés par « biblio.gironde.fr », le portail des bibliothèques partenaires de Gironde.
- Soutien financier de certains projets.

Ce partenariat est basé sur des engagements réciproques et s'inscrit dans le cadre du « Schéma Girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques » adopté par le Département et dont les principes ont été arrêtés lors de la séance plénière du 15 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « Biblio.Gironde » valable pour une durée de 3 ans et renouvelable ensuite par tacite reconduction ; ainsi que toutes les pièces afférentes.

## **9 - Repas des aînés – choix du traiteur et tarif accompagnant**

Compte tenu de la crise sanitaire, et de la recrudescence de cas positifs COVID-19 en ce début de 5<sup>ème</sup> vague ; Monsieur le Maire, en accord avec son conseil, décide d'ajourner ce point. Le traditionnel repas des aînés n'aura pas lieu à la date du 12 décembre 2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Les platanes de la cour des écoles ont été élagués par les agents de la commune Adrien et Florian

Jurgen a réalisé et installé des bacs à fleurs autour du kiosque dans le parc à jeux pour enfants

Les plantations sur la route des Mésanges ont commencé

Concernant le pot d'accueil des nouveaux arrivants ayant eu lieu début octobre, il leur a été proposé de retirer un coupon afin de se faire offrir un arbuste. Actuellement 24 ont été retirés afin d'être plantés chez eux et 2 afin de replanter sur le domaine communal.

Bientôt un nouveau foodtruck « Thaï » viendra s'installer à raison d'une fois par semaine le samedi ; à partir du 8 janvier 2022. Il sera proposé au prochain conseil municipal de voter un tarif de plaçage à hauteur de 20€ / mois et par foodtruck pour l'électricité.

Un maraicher vient de s'installer à Villegouge – Route de Bellegarde

Suite aux multiples problèmes électriques rencontrés au stade de foot, un devis pour un rehaussement de compteur a été demandé auprès de ENEDIS. Nous sommes en attente du retour.

Un marché de Noël aura lieu sur la commune le week-end du 17 décembre 2021.

Epicerie VIVAL : Le problème de puissance électrique insuffisante rencontré au moment de leur installation a été résolu avec EDF.

Une visite sur site a eu lieu en date du 2 décembre 2021 avec l'APAVE concernant les retenues de garantie du bâtiment école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 20h50.

Parce qu'il doit incomber aux candidats, une fois élus, de respecter chacune des promesses prises envers ses électeurs.

Renforcer le lien avec la mairie		Permanence et aide aux démarches administratives le jeudi après-midi et sur rdv le samedi matin.
Accueillir les nouveaux arrivants		Pot d'accueil annuel.
Maintenir le repas des aînés		Impossibilité en raison du contexte sanitaire.
Soutenir l'action des associations		Réunion annuelle inter-associative / Mise à disposition de locaux supplémentaires.
Valoriser et pérenniser les commerces locaux		Installation de panneaux / aide aux dossiers d'instructions.
Installation de tables en bois, bancs, toilettes accessibles		Création d'un kiosque, installation de bancs, portes vélos, entretien et ouverture des toilettes publiques.
Pas d'augmentation des taxes communales		Aucune taxe n'a été augmentée hormis celle du département dont nous n'avons pas la maîtrise.
Poursuivre les travaux d'enfouissement des réseaux et sécurisation du bourg		Réaménagement route des Mésanges et route du Petit Bois.
Relancer les interactions avec la CDC		Convention de mise à disposition et location des anciennes écoles
Soutenir et favoriser les professionnels voulant installer leurs outils de travail sur la commune		Autorisation de stationnement pour les foods trucks,
Mettre en place un service d'accueil des enfants le mercredi		Ouverture d'un centre de loisir dans les locaux communaux
Améliorer l'accès aux équipements sportifs et culturels		Création d'un square pour jeunes enfants, réaménagement de la bibliothèque et convention avec la bibliothèque départementale de prêt
Mise à disposition d'un espace dédié aux jeunes		En réflexion
Soutenir l'école pour des projets pédagogiques		Intervention des Petits Débrouillards, sensibilisation à la sécurité routière
Introduire le bio à la cantine		Augmentation de 20 % du bio à chaque repas
Assurer régulièrement l'entretien des voiries et des chemins ruraux		En cours
Entretien et préserver le patrimoine communal		Aucune vente du patrimoine communal
Etablir un état des lieux du développement durable de la commune		En cours
Sensibiliser les habitants au tri des déchets, installation de composteurs		Formation d'un conseiller municipal en Guide composteur, distribution de composteurs et proposition de formation ouverte à tous
Accueillir une résidence pour seniors		En cours

# ETAT CIVIL 2021

## NAISSANCES

*LAFAYE Cléa—12 septembre 2021*

*CASTEX BAURY Ana—22 septembre 2021*

*GADIOUX Heliot, Joël, Ramon—13 octobre 2021*

*DUMAS DE LA ROQUE Eloïse—27 novembre 2021*

*BARRIER Clément, Charles—10 décembre 2021*

## MARIAGES

*MARTINON Alexandre, Mallory, Michel & MORESMAU Audrey Aline Mireille—10 juillet 2021*

*COUILBAUD Jérôme, André, Paul & TOCHEPORT Sabrina, Maud, Christine—10 juillet 2021*

*EGRETEAUD Christophe Claude & CRABANAT Sonia—10 juillet 2021*

*PANIER Mathieu, Emmanuel & HABERT Cinthia, Laëtitia—17 juillet 2021*

*RISCLE Stéphane Yannick Johan & RICHEL Emeline—31 juillet 2021*

*MERCIER Gabriel, Jean-Charles & RODRIGUEZ Amandine, Fanny, Rose—27 décembre 2021*

## PACS

*BOMMARD Simon & RUIZ Aude, Elodie—15 juillet 2021*

*GRENIER Alexis, Gabriel, Patrick & PEZIN Marine, Claire—15 juillet 2021*

## DÉCÈS

*MENDES veuve DE SOUSA Maria, Manuela—12 juillet 2021*

*GAZEAU Jean-Pierre—17 août 2021*

*DUGUÉ Fabrice, Philippe, Jacques—4 décembre 2021*

## Voirie & Urbanisme

*Les travaux de voirie consistent à réaliser des voies de circulation et des aires de stationnement : les routes, les chemins, les trottoirs, les voies piétonnes, les parkings permettent l'accès ou le stationnement à proximité des constructions. Ces ouvrages sont essentiels à la circulation des populations.*

- **Enquête Publique Chemin de Peyreton**

Une enquête publique a eu lieu les 05 et 19 janvier afin de recueillir les observations pour la modification du chemin de randonnée de Peyreton.

- **Confection d'un batardeau route des Palombes**

Afin de dévier l'eau du bassin versant provenant de la zone artisanale et du lotissement des Palombes et d'éviter les inondations lors de pluies diluviennes, un batardeau a été installé route des Palombes afin de dévier l'eau dans l'aqueduc existant.



- **Pose de bornes route des Mésanges**

Afin de sécuriser et d'empêcher le stationnement des voitures à proximité du passage des écoliers au lotissement des Mésanges, des bornes en bois ont été disposées.



- **Elagage des chemins ruraux**

Une première portion d'élagage a été effectuée par la commune afin de permettre le passage des agents de la CDC pour l'entretien des chemins ruraux. Un repérage des sites à intervention a été effectué avec le responsable de la CDC



- **Panneaux voie sans issue Route de Camelot et Chemin de Terrachère .**

Des panneaux de voie sans issue ont été positionnés afin de limiter les nuisances dues aux demi-tours intempestifs des voitures non averties



- **Aménagement paysager route des Mésanges**

Une plantation d'arbustes et de persistants a été réalisée route des Mésanges pour terminer l'aménagement de cette voie, vivement que ça pousse !

- **Busages et confections de têtes de pont**

Dans le but d'éviter l'effondrement des talus et les obstructions de fossés pouvant occasionner les dégradations de voiries, plusieurs busages et confections de têtes de ponts ont été effectués.



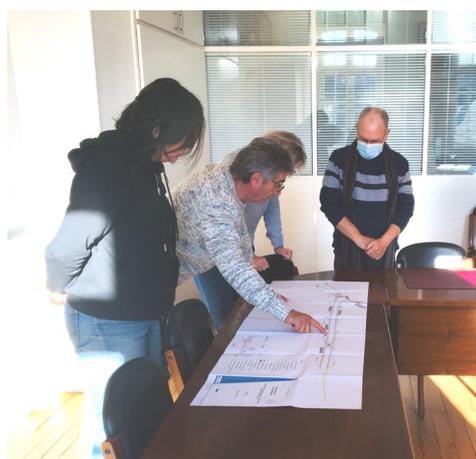
- **Curage de fossé effectué par la CDC**

Il a lieu une fois par an, du 3ème au 4ème trimestre. La commune est chargée de transmettre le programme. Cette année ce sont les chemins de La Vergne, Les Bergeronnettes, Villemenan, et Bernon qui ont été proposés.



### Convention d'aménagement du bourg 2 Phase 4 (CAB)

Phases de travaux	Semaines
Terrassement BP/EP/TELECOM	Semaine 1, 2, 3, 4 03 janv-07 jan
Pose coffrets	Semaine 5 31 jan-04 févr
Raccordement BT à blanc	Semaine 6 07 févr- 11 févr
Implantation Eclairage public LED	Semaine 6 07 févr- 11 févr
Coupure BT et raccordement	Semaine 7 14 févr-18 févr
Dépose poteaux	Semaine 8 & 9 28 févr-04 mars



Présentation des plans en commission urbanisme

La création des trottoirs pour personne à mobilité réduite ainsi que l'installation des systèmes de ralentisseurs sont programmés dans le deuxième semestre 2022.



#### Entretien de voirie



Route de Bel-Air



Route de Camelot

PROGRAMME DE PREVENTION SENIORS : ASPET

Le mardi 18 janvier 2022, nous avons rencontré Nathalie GOUAULT ; chargée de mission de l'association ASEPT (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) afin de mettre en place un programme de prévention séniors dans nos locaux. Ce programme a pour objectif d'informer les séniors sur les « clés » du bien vieillir par le biais de plusieurs ateliers. Ils auront lieu à la salle des fêtes de Villegouge le mercredi et se dérouleront sous forme de cycles de 4 à 12 séances de 1h15 à 2h30 à raison d'une fois par semaine et par petits groupes de 12 à 16 aînés de 55 ans et plus.

Les divers ateliers proposés :

- « VITALITÉ » : Ma santé : comment agir quand il est temps ? Les indispensables pour préserver sa santé le plus longtemps possible : dépistages, bilans, vaccins, traitements...
- « PEP'S EUREKA » : Ma mémoire, comment ça fonctionne ? La méthode a été conçue avec la Fondation Nationale de Gérontologie et ses bénéficiaires sont nombreux.
- « NUTRITION » : Pas de retraite pour la fourchette ? La bonne attitude pour adopter une alimentation variée et équilibrée qui allie plaisir et santé.
- « FORM'EQUILIBRE » : Comment agir au quotidien pour préserver sa condition physique ? Des exercices physiques ludiques et accessibles à tous.
- « FORM'BIEN-ETRE » : Bien dans sa tête, bien dans son corps ? Pour identifier les activités qui favorisent le bien-être : sommeil, relaxation, gestion du stress...
- « BEIN CHEZ SOI » : Prendre conscience des risques dans sa maison ? Pour rendre son logement plus sûr.
- « BIENVENUE A LA RETRAITE » : Mon âge face aux idées reçues ? Comment appréhender positivement cette nouvelle partie de sa vie.
- « YOGA DU RIRE » : Le lâché prise c'est quoi ? On a tous besoin de rire
- « NUEMRIQUE » : Utiliser les outils numériques ? Le B.ABA pour commencer.

N'hésitez pas à vous inscrire et à nous faire connaître vos choix d'ateliers—plaquette d'inscription ci-jointe et disponible en mairie et sur le site internet.

**Et de nouveaux ateliers arrivent en 2022 :** Numérique Perfectionnement, Cap Bien-être, Nutri Activ'.

Sécurité & Bâtiments

*Une commune est à la fois, un lieu de vie et un lieu de passage où se côtoient les agents territoriaux et les habitants. Le conseil municipal doit être garant de la diversité des équipements et des ressources qu'il met à disposition des usagers et qu'il doit gérer au quotidien.*

L'installation de 2 boîtiers de raccordements électriques multiprises alimentés par une prise 32 ampères va être effectuée sur les sites du parking du multiple rural et place de la Libération pour les futures manifestations.

Une étude est actuellement en cours pour la construction d'un hangar en complément du hangar technique actuel. L'installation d'un toit de panneaux photovoltaïques pourrait financer entièrement ce projet.

Un projet d'aménagement du local de l'ancienne poste est à l'étude afin de pouvoir y installer un commerce.

Suite à un acte de vandalisme du club house du foot, des réparations et la remise en état du local associatif ont été effectuées par le biais de l'assurance.

3 dossiers de dépannage pour lampadaires défectueux sur la commune sont en cours.

Un rehaussement de la position du compteur LINKY du terrain de foot est en étude, celui-ci se trouvant dans une cavité, de nombreux dysfonctionnements ont lieu par temps de pluie.

Après la visite de contrôle par la société ACH qui gère le suivi de l'église, il nous est demandé de mettre aux normes le coffret électrique des cloches.

Remplacement d'une ampoule éclairage du terrain de foot.

Des ajouts de projecteurs sur les lampadaires existants pour l'éclairage du multiple rural soit 4 projecteurs leds sont prévus prochainement.

## Vie locale & Commerce

*La commission ruralité & vie locale a pour rôle de faciliter la cohabitation entre les différents acteurs de la commune : les habitants mais aussi les agriculteurs, et les autres professionnels. Les projets qu'elle mettra en œuvre, auront pour but de rendre la vie locale dans notre commune, plus pratique et agréable.*



### Accueil des nouveaux arrivants

Moments de partage et d'information le samedi 2 octobre 2021 au matin à l'occasion du désormais pot d'accueil annuel des nouveaux arrivants à la salle des fêtes de Villegouge !



Chaque nouveau foyer s'est vu remettre un coupon leur permettant de récupérer un petit arbre ou un arbuste à planter chez eux ou sur le domaine communal.



### Le potager de Cubzac s'installe à Villegouge

M.Loïc Jendaud, producteur de fruits et légumes bio à St André de Cubzac, s'est récemment installé à Villegouge. Agriculteur passionné par la nature, il travaille en bio sur sol vivant, sans ajout de produits chimiques. A partir de début mars, nous aurons donc la chance de trouver des légumes bio cultivés sur place : navets, choux, radis, fèves, mesclun... puis cet été viendront les poivrons, tomates, courgettes... et même des fraises ! Une vente hebdomadaire sera organisée à Villegouge.



LA POSTE



Enfin ! Depuis le 7 décembre, Villegouge bénéficie à nouveau d'un service postal ouvert 7j/7 au sein de l'épicerie multi-services Villegouge Vival, venant ainsi renforcer nos commerces et services de proximité.

Le conseil municipal remercie tous les commerçants qui s'engagent dans et pour les collectivités en particulier dans nos communes rurales.

### Food truck

Ce sont désormais deux food-trucks qui viennent proposer leurs services sur notre commune le mardi soir et le samedi soir, place de la Libération en complément de la boulangerie Pouplin et du magasin Vival.



### Aménagements du square



Le kiosque du square est désormais équipé d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite ainsi que de bacs destinés à recevoir de futures plantations !



Des barriques aimablement cédées par la cave coopérative de Lugon/Tutiac ont pu bénéficier d'une seconde vie grâce à leur transformation en poubelles.

\*Ces travaux ont été réalisés en régie par notre agent communal.

## Du côté des écoles

*Un des rôles d'une municipalité est de créer un partenariat entre les autorités scolaires, le personnel des écoles et les parents d'élèves. Celui-ci s'exerce à travers la commission scolaire étant l'organe consultatif du conseil communal. Nous souhaitons être à l'écoute et faire remonter les informations et propositions des différents acteurs de l'école.*

### Noël des enfants

Vendredi 17 décembre : journée Noël à Villegouge. Le père Noël et ses lutins sont venus rendre visite aux élèves dans les écoles. Ils ont déposé des cadeaux pour chaque classe. Un grand moment de tendresse et de magie. Quel plaisir de voir toutes ces étoiles dans les yeux des enfants ! Et, pour le plaisir des papilles, la mairie a offert un goûter à chaque enfant.



### Restauration scolaire

Depuis la rentrée de septembre 2021, la Mairie de Villegouge fait appel pour la restauration scolaire, à la société « API RESTAURATION ».

Pour rappel ce choix a été pris par délibération du conseil municipal en date du 29 juillet 2021.

La production sur place est assurée par le Chef de cuisine API RESTAURATION.

Il cuisine à base de produits frais, de saison et de proximité et participe, avec l'équipe communale, au bon fonctionnement du restaurant scolaire.

Les menus sont élaborés en lien avec une diététicienne nutritionniste attitrée et validés lors de réunions avec la commission restauration et la mairie.

Les anniversaires sont fêtés chaque mois avec une carte pour les enfants, le gâteau du chef et la chanson reprise en chœur par les enfants.

Un lien avec les menus par période est disponible sur le site de la mairie : <https://sites.google.com/api-restauration.com/>

### CDC / Culture en fronsadais

Le 10 Décembre à l'école maternelle de Villegouge, Eileen est venue présenter son spectacle CLAPOTIS, empreint de jolies mélodies et d'un univers poétique, doux et enchanté, tout en délicatesse et en justesse. Ce moment a été conclu par un échange avec Eileen pour découvrir et reconnaître les instruments du spectacle.  
Merci au Krakatoa et aux enseignantes de l'école maternelle !!!



## Côté développement durable

L'amélioration sociétale et environnementale étant importante, cette commission a pour but de promouvoir au niveau local un développement, répondant aux besoins présents sans compromettre les générations futures, pour le voir durable.

### 1 - Petits débrouillards

Organisation et thèmes abordés :

12 ateliers d'expériences scientifiques de 1h30 avec 2 animateurs sur un total de 3 séances par classe pour 4 classes de l'école élémentaire de Villegouge (chaque classe est répartie en demi-groupes, un animateur encadre au maximum 15 enfants).

Proposition pédagogique : sur trois séances, ont été abordés successivement les points suivants, par le biais d'expériences, de défis et de constructions :

1. **Qu'est-ce que l'énergie ?**
2. **Qu'est-ce que la transition énergétique ?**
3. **Focus sur l'énergie solaire**

Ci-contre les photos des travaux pratiques réalisés par les élèves :



### 2-Villegouge et le SMICVAL

La gestion d'une partie des déchets par LE COMPOSTAGE

Il est désormais interdit d'amener les feuilles et les tontes au pôle recyclage, d'ici quelques mois, cette interdiction s'étendra à toutes les matières « vertes ».

Une formation de guide composteur a été validée par G. LECOQ, conseiller, qui pourra accompagner les futurs demandeurs de bacs à compostage. Faites-en la demande à la Mairie !

Une demi-journée d'information, concernant le compostage collectif peut être organisée, par la Mairie.



### 3-Projet d'aménagements « verts » des écoles en cours d'élaboration avec la commission scolaire

L'école maternelle sera verdie par l'installation de plantes grimpantes sur les grilles du bourg ainsi que des bacs pour plantes aromatiques et petits fruits : fraises .etc

Quelques arbres fruitiers nains qui seront arrosés avec l'eau des restes de pichets et un composteur pour les déchets de cuisine.

L'école élémentaire sera elle aussi verdie avec des plantes qui couvriront les grillages mais également la végétalisation d'un mur.

A l'installation d'un jardin en permaculture avec un carré d'un m<sup>2</sup> par classe viendra se rajouter un composteur pour les déchets de jardin et une réserve d'eau pluviale. Enfin une aire de travail pour travaux pratiques dans le jardin : rempotage par exemple viendra se rajouter.

### 4-Engagement Zéro Waste (zéro gâchis et déchets) : Mairie, Ecoles, Cimetière

La commune s'est engagée dans une démarche zéro waste en 2021, concernant ses animations et son fonctionnement ; Elle pourrait étendre cela au cimetière et aux écoles, dans le courant de l'année.

## Côté festivités & cérémonies

La commission associations & festivités a pour but de créer le lien entre les habitants de la commune. Pour cela, la municipalité se doit de soutenir les associations, créatrices d'évènements festifs, culturels ou sportifs. Des manifestations organisées par la municipalité comme le marché des producteurs font aussi partie de cette commission.

### Cérémonie du 11 Novembre

Présence nombreuse à l'occasion de cette cérémonie pour la commémoration de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, dédiée à la mémoire de nombreux soldats de métropole, des Territoires d'Outre-mer, et des pays alliés, tombés lors de cette terrible guerre, et pour ceux, actuellement au service de la France.

Merci aux représentants de la gendarmerie, de l'éducation nationale et des anciens combattants, à Mr Pierre RAUD, porte drapeau et aux enfants venus participer. Ainsi qu'à Mme Marie-France KOUA de nous avoir gracieusement offert une vibrante interprétation de la Marseillaise lors de la cérémonie, ainsi qu'une prestation vocale pendant le vin d'honneur et également à Martial DIGBEU pour son soutien logistique.



24

### Festives 2021

Le samedi 10 juillet 2021 au soir fut de nouveau une très belle soirée à l'occasion des Festives de Villegouge en partenariat avec Bienvenue à la ferme Gironde .

C'est toujours un plaisir de pouvoir se retrouver pour des moments de convivialité comme celui-ci !

Malgré beaucoup d'incertitudes avec cette année compliquée, le conseil tient particulièrement à féliciter le travail de la commission festivité, toujours prête à se mobiliser ou à soutenir de nouvelles initiatives. Merci également aux adjoints qui par leur disponibilité ont assuré la logistique de cet événement venant annoncer la période estivale !

Enfin nous vous remercions de votre présence toujours plus nombreuse, passée en la compagnie de « Les garçons D'à Côté » et « TØ » qui ont brillamment animé la soirée. Nous espérons que vous aurez apprécié cette soirée tout autant que l'équipe municipale a pu prendre plaisir à l'organiser !



## Marché de Noël

Le 17 décembre de 16 H à 20 H avait lieu la première édition du marché de Noël.

Plusieurs artisans, Food trucks, commerces et associations de Villegouge ont ainsi pu participer à cette soirée très fraîche et conviviale à proximité des écoles. De nombreux chanceux ont ainsi pu croiser le père Noël et ses lutins restés sur notre commune pour l'occasion !



## Colis & rencontre des aînés



Le samedi 4 septembre a eu lieu le premier forum des associations. Vous avez été nombreux à venir rencontrer et discuter avec les bénévoles œuvrant sur notre commune afin, pour certains de se découvrir de nouvelles passions !



C'est une équipe municipale très motivée et aidée de bénévoles qui a œuvré à la conception de colis gourmands à destination de nos aînés les 28 et 29 décembre 2021. Les conseillers ont ensuite été une nouvelle fois à la rencontre des administrés de plus de 70 ans afin de partager un moment de convivialité et de dialogue si rare en cette période.



## Repas des aînés

Après avoir été annulé en décembre dernier suite à la pandémie, le repas de nos aînés aura lieu le dimanche 27 mars 2022 à la salle des fêtes de Villegouge !

Bonne humeur et convivialité seront au rendez-vous pour passer un agréable moment.

Rapprochez vous de la mairie afin de confirmer ou non votre présence !



PASS VACCINAL OBLIGATOIRE



## DANSE A DEUX EN FRONSADAIS

Pour son deuxième exercice cette jeune association continue son activité à Villegouge.

La pandémie actuelle a contraint les animateurs à annuler beaucoup de séances l'année passée. Avec les nouvelles dispositions sanitaires le groupe de danseurs respecte les consignes permettant d'assurer les séances de danse et ceci depuis la reprise en octobre

Le programme des danses prévoit de découvrir une dizaine de danses à deux : Bachata, Cha cha., Mambo, Paso doble, Quick step, Rock, Salsa, Samba, Swingo, Tango, Valse.

En marge et pour créer l'émulation sur les différents pas de danse, une découverte de danses solo d'une dizaine de minute est au programme de chaque séance.

Deux danses de couple sont pratiquées chaque trimestre. Actuellement ce sont le Cha cha et le Swingo.

2 nouvelles danses seront proposées début février. Le groupe actuel est composé de danseurs initiés. Les animateurs sont disponibles pour mettre en place un groupe découverte. Pour cela contacter l'association – 06 82 72 15 64 - qui vous informera des possibilités.

Pour information voici ce que (selon Christelle BALLESTRERO journaliste France 2) la pratique de la danse peut vous apporter :

« De tout l'organisme c'est le cœur qui tire le plus de bénéfice de la danse par la sollicitation de nombreux muscles. Mais les os et les articulations ne sont pas en reste par la préservation de notre système locomoteur avec le développement de la coordination sur un rythme donné. Le danseur apprend également à se redresser, se tenir droit et mieux se placer. Enfin nous pouvons citer l'aspect psychologique, le lien social...Le travail de la mémoire est également très appréciable et ceci d'autant qu'il est associé à des déplacements dans l'espace.

Pour terminer c'est un EXCELLENT MOYEN DE DEJOUER LES FAIBLESSES COGNITIVES QUAND ON AVANCE DANS L'AGE »

26

Selon un imminent professeur de danse en couple Bordelais : « On ne naît pas danseur, on le devient ! » cette rhétorique est tout à fait à propos avec la pratique de la danse.

Alors pour les indécis prêts à laisser le canapé et la télé (qui à longueur de journée nous rabâche les statistiques et avis des animateurs de la Covid) venez nous voir et rejoignez nous les mercredis en fin d'après-midi 19h30-21h.

### ASSOCIATION « VILLEGOUGE BOUGE »

L'Association « Villegouge Bouge » propose des cours de yoga et danse raggaeton enfants et adultes pour une moyenne de 33 cours dans l'année

(hors contexte sanitaire COVID-19).

Plus d'informations et renseignements au 06.13.91.47.93 ou sur Facebook :

Villegouge bouge.



### LA RONDE DES VIGNOBLES



Siège social : Maison de pays – St Germain la Rivière

Président : Christian BOUTEAUD ☎ 06 75 92 26 71

Vice-Président : Philippe DAVID ☎ 06 82 72 15 64

Adresse mail: [contact@ronde-des-vignobles-fronsadais.fr](mailto:contact@ronde-des-vignobles-fronsadais.fr)

Site internet : <https://www.ronde-des-vignobles-fronsadais.fr>  
Création : 2016.

Activité : Événement de randonnée pédestre qui a lieu 1 fois par an le deuxième week-end du mois de juin.

Villegouge est régulièrement village étape et le sera à nouveau pour l'édition 2022.

Cette randonnée est ouverte à une jauge raisonnable de 2 000 randonneurs.

L'association fonctionne avec un comité de pilotage de 14 membres, 200 à 220 bénévoles selon les années, une soixantaine de vignobles partenaires et/ou soutien.

Chaque randonneur choisit ce qu'il souhaite faire en nombre d'étape. Ce n'est surtout pas une compétition. La restauration et le retour en bus au point de départ sont assurés par l'organisation.

Pour ceux qui souhaitent participer, les inscriptions démarrent mi-février. C'est une belle occasion d'inviter famille et amis à venir découvrir le Fronsadais.

Pour ceux intéressés par le bénévolat ils peuvent contacter Ch. BOUTEAUD ou Ph. DAVID.

**Ecole de Musique**  
de Galgon



*Enfants et Adultes*

- Piano Trompette Batterie
- Saxophone Violoncelle
- Guitare acoustique
- Violon Viole de gambe
- Eveil musical
- Ensemble instrumental
- Guitare électrique Chorale
- Musique de chambre
- Flûte Chant

Site : [ecole-musique-galgon.fr](http://ecole-musique-galgon.fr)



**ASSOCIATION « Le fusil Villegougeois »**

Président : Monsieur JOUBERTEIX François

Tél : 06.18.53.24.36

Notre association est constituée de bénévoles. L'ouverture de la chasse débute au mois de septembre et la clôture est prévue pour le mois de février. Nous lâchons des faisans de tirs.

Un loto organisé par l'association aura lieu le vendredi 11 février 2022 ainsi que le vendredi 11 mars 2022.



**E.S.F.F (Étoile Sportive du Football Fronsadais)**

Regroupement de 3 entités  
US GALGON / FRONSADAIS  
et du FC VILLEGOUGE.



**Géré par une Coprésidence :**

Madame BIRON Raphaële : 09.60.38.12.59 (ex FRONSADAIS)

Monsieur GRILLET Frédéric : 06.07.15.19.76 (ex GALGON)

Monsieur MACHIN Gilles : 06.72.76.15.45 (ex VILLEGOUGE)

Ce club a fêté cette année sa 3<sup>ème</sup> année d'existence et est en perpétuelle évolution ; encadré par des éducateurs diplômés.

**Responsables Techniques :**

Monsieur ROBINET Éric : 06.09.60.41.39 (Séniors)

Monsieur LEVI Richard : 06.07.18.01.18

1 sur 1

**Le fil à la main**



**COUTURE, TRICOT, CROCHET & TRAVAUX D'AIGUILLES**  
Initiation et partage des savoirs

Villegouge

Si vous êtes intéressé(e)s, prenez contact avec soit :

Marie	06.89.43.83.27
Christine	06.17.05.40.28
Denise	06.26.25.77.99



## Un début de saison très positif pour le TCIF !

Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais dresse un bilan plutôt positif des premiers mois de cette nouvelle saison. En effet, les effectifs (445 adhérents fin de saison dernière) sont déjà en hausse, notamment chez les jeunes puisque le club compte 235 enfants à l'école de tennis (contre 220 fin de saison dernière en juin 2021). Le club se sent donc rassuré après 2 « années Covid », en effet, les petits joueurs de tennis en herbe n'ont pas déserté les courts, au contraire puisqu'ils reviennent encore plus nombreux ! De plus, les adultes ne sont pas non plus en reste vu que les créneaux d'entraînement adulte sont remplis à 95% et que le club a dû ouvrir deux autres créneaux pour pouvoir répondre à des demandes toujours plus nombreuses !

Le TCIF a fait le plein de nouveautés au niveau pédagogique et salarial afin de toujours pouvoir répondre au mieux aux envies de chacun. Le club a accueilli Alexandre Rigault depuis septembre en tant que Diplômé d'Etat (DE) tennis, il trouve ses marques au sein du club en prenant notamment en charge les filles du Pôle Haut Niveau et en s'étant investi pour le tournoi d'hiver du club. Le TCIF en tant que club formateur a également étoffé son équipe pédagogique de deux nouveaux stagiaires DE, Benjamin Pommier et Cristobal Grandon (ce dernier arrivant tout droit d'Amérique du Sud il y a quelques semaines a été accueilli par la différence de température !). Le pôle administratif et communication a également trouvé un nouveau stagiaire, Alexis Bastien qui étudie pour valider un B3Sport en communication et marketing sportif. Enfin, une nouveauté cette année, le TCIF s'est doté d'une gestionnaire Accueil, Bar et Suivi des adhérents, Carole Gérard qui permet, entre autres, de dynamiser la vie au sein du club house !

Du côté compétitions, le TCIF reste plus que jamais un club dynamique. En effet, plusieurs de ses joueurs, du plus petit (6 ans !) au plus grand (les Messieurs « +35 ans »), se sont illustrés sur les tournois individuels. Ils sont tellement nombreux à être sortis du lot et atteindre les marches des finales qu'il serait trop long de tous les citer ! En ce qui concerne les rencontres par équipe, elles ont enfin pu reprendre et se dérouler correctement, pour le plus grand plaisir des compétiteurs. Le TCIF est particulièrement fier de « ses » filles 15/16 ans, Elisa, Luna et Charlaïne qui terminent la saison des coupes d'hiver en tant que championnes Nouvelle Aquitaine 15/16 ans !

28

Enfin, le tournoi de Noël du TCIF a pu avoir lieu également sur le mois de décembre, débutant par un Tournoi Multi Chance Dames qui a regroupé 24 joueuses qui a permis de qualifier deux joueuses qui ont ensuite fait leur entrée dans le tableau principal du tournoi. Les finales Dames et Messieurs ont eu lieu avec un jour de retard du fait des conditions météorologiques moins favorables en fin de tournoi. Enfin, après deux années sans compétition, ce printemps verra la reprise du Championnat de France Nationale 4 pour l'équipe 1 Masculine ! Rendez-vous à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 !

En ce qui concerne les animations, bien que limitées actuellement, elles ont pu avoir lieu en début de saison. Le TCIF a pu en effet en mettre en place quelques-unes pour le plaisir des petits et des grands. Ainsi des stages vacances ont été organisés, la traditionnelle journée « amène ton copain » pour que les petits joueurs en herbe puissent faire partager leur passion à un copain d'école par exemple, a récolté un franc succès. Les enfants ont également été invités par leurs coachs respectifs à revêtir le déguisement le plus effrayant pour célébrer Halloween ! Ensuite, l'Assemblée Générale du TCIF s'est tenue et a été suivie par une soirée Burgers (Food Truck « Lenk'a Gourmand ») accompagnée musicalement par le groupe « Dreams in Song » pendant laquelle les participants ont pu transformer le sol de la salle des fêtes de Villegouge en véritable dancefloor !

Actuellement et compte tenu du contexte sanitaire, le TCIF comme bon nombre d'associations, se met un peu en retrait niveau animations et rassemblements. Rendez-vous dans quelques semaines pour redynamiser les courts et leurs abords !



Alexandre Rigault et ses joueurs en herbe pour le tournoi U8 qui s'est déroulé à la ligue Nouvelle Aquitaine



Les finalistes Dames, Messieurs et +35 ans du tournoi de Noël du TCIF



## COMITÉ DES FÊTES DE VILLEGOUGE !

Une assemblée générale a eu lieu le **jeudi 16 décembre 2021**.

De nouveaux membres sont venus intégrer le groupe et un nouveau bureau a été élu.

**Président : Monsieur Benoît PEDEMANAUD**

**Trésorier : Monsieur Régis DEVAUD**

**Secrétaire : Madame Anouck RAINON**

Nous en avons profité pour renommer l'association du comité des fêtes : « Avenir villegougeois » devient « **Villegouge en fête !** » Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez à venir vers nous !!! Au plaisir de vous retrouver lors des prochaines festivités que nous organiserons.



## ASSOCIATION « LES CANAILLES DE VILLEGOUGE »

L'équipe des Canailles a pour mission de collecter des fonds pour aider à financer les projets de l'école (voyages, matériels, sorties...) en créant des événements festifs (loto, Kermesse, Carnaval...), permettant aux habitants du village de se rencontrer et de partager des moments conviviaux dans la joie et pour la bonne cause !

Toujours désireux d'accueillir de nouveaux adhérents, Les Canailles ont hâte de recevoir vos idées pour enrichir leurs démarches, vos bras et votre dynamisme (ponctuels ou permanents) pour réaliser les projets qui animent nos vies !

Emmanuelle Dautry 06 87 26 84 09

Camille Couturier 06 03 25 52 46

lescanaillesdevillegouge@gmail.com

## Théâtre de Latour Villegouge

Nous sommes très impatients à l'idée de retrouver notre public pour présenter notre nouvelle comédie « SEXE ET JALOUSIE ».

Après avoir joué une première représentation au mois de septembre sur invitation uniquement pour un public restreint ; nous souhaiterions, si la situation sanitaire nous le permet, programmer une date pour le mois de mars qui serait accessible à tout public.

Nous vous souhaitons une belle année 2022.

Le Théâtre de Latour



## RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES AGES DE 16 ANS

Un jeune ne doit jamais être recensé s'il a moins de 16 ans



En moyenne, les jeunes sont convoqués à la journée défense citoyenneté (JDC) 8 ou 10 mois après leur inscription en Mairie.

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire. La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser à la mairie du domicile demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16ème et le 25ème anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16ème et à la veille du 25ème anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

## RENTREE SCOLAIRE

Cette année et comme tous les ans, les inscriptions scolaires pour la rentrée prochaine débiteront à partir du mois de mars 2022 et sont à faire en mairie pour les enfants entrant en première année de maternelle (nés en 2019) ainsi que pour les nouvelles familles s'installant à Villegouge.

Pour rappel, le formulaire d'inscription (disponible à la mairie ou directement sur le site internet de la commune [www.villegouge.fr](http://www.villegouge.fr)) est à ramener complété ET accompagné des documents justificatifs suivants :

- ◆ justificatif de domicile
- ◆ Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccinations à jour)
- ◆ Copie du livret de famille
- ◆ Pour une inscription suite à un déménagement—certificat de radiation de l'ancienne école

## LE PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES—RAPPEL

- Depuis 2006, le GDSA33 (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Gironde), rassemble plus de 800 apiculteurs Girondins pour lutter contre l'invasion du frelon asiatique.
- Fin 2012, le frelon asiatique a été classé par arrêté ministériel danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille domestique
- En 2020, comme en 2021, plus de 800 nids de frelons asiatiques ont été détruits par les perchistes de GDSA33—près de 50% se trouvaient à moins de 2,50 mètres du sol : donc dangereux pour l'homme.
- En ce début 2022, si nous voulons conserver nos abeilles et éviter des accidents graves au sein de la population, nous devons tous ensemble lutter contre les frelons asiatiques.

Pour cette raison ; nous vous rappelons, que sont disponibles gratuitement en mairie toute l'année des pièges anti frelons ainsi que des dosettes d'appât pour les habitants de la commune.

Pour que le piégeage soit efficace, il est recommandé de suivre le calendrier suivant :



### CALENDRIER DU PIEGEAGE

février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier
piégeage de printemps doit être ciblé				En été, privilégier le piégeage avec un apport protéiné			piégeage d'automne Massif au rucher pour limiter les fortes prédateurs			Ne pas piéger l'hiver	

## ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2022

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant été recensés sur la commune.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

**Attention** : A la suite d'un déménagement, l'électeur doit venir s'inscrire à la mairie de son nouveau domicile. A défaut, il s'expose à la radiation des listes électorales de l'ancien bureau de vote.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 2 modalités :

- ✓ soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- ✓ Soit en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47>

Les dates prévues pour ces différentes élections :

- ▶ Elections Présidentielles (en 2 tours) - 1er tour prévu le dimanche 10 avril 2022
- ▶ Elections Législatives (en 2 tours) - 1er tour prévu le dimanche 12 juin 2022.

Pour rappel vous pouvez vous inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi avant le 1er tour des élections soit le vendredi 4 mars pour les élections présidentielles et le vendredi 6 mai pour les élections Législatives.



## DU CHANGEMENT POUR LES PROCURATIONS !

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](https://www.service-public.fr)
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

**Attention** : pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

107 ans

# Joyeux Anniversaire Jeanne !

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à Jeanne AYGUESPARSSE qui a fêté ses 107 ans ce 27 Janvier. Un bouquet de fleurs lui a été remis par la municipalité ainsi que quelques gourmandises et Jeanne nous a fait l'honneur de répondre avec beaucoup d'esprit et d'humour aux questions des journalistes que vous aurez l'occasion de découvrir prochainement dans la presse.

Ce fut un agréable moment d'échange, passé en compagnie de ses deux filles très présentes autour d'elle.



## DU COTE DE LA CDC



présente

### ENFANT D'ÉLÉPHANT

Compagnie Les Lubies THÉÂTRE D'OMBRES

Adaptation de l'«Enfant d'éléphant» d'après «Histoires comme ça» de Rudyard Kipling.

«Mais pourquoi ?» Un enfant d'éléphant passe ses journées à questionner ses parents, tantes, oncles la girafe, l'autruche, l'hippopotame, le babouin...sa curiosité agace «Parce que c'est comme ça !»

Jusqu'à ce qu'il pose LA question qui va tout changer.

Histoire loufoque de la longue trompe des éléphants racontée en ombres, objets, matières, musique, énergie et fantaisie des Lubies.

**Mise en scène, interprétation, manipulation:** Sonia Millot et Vincent Nadal **Conception graphique :** Sonia Millot  
**Création sonore et musicale:** Hervé Rigaud, Marc Closier  
**Construction :** Marion Guérin, Chang N'Guyen, Jean-Luc Petit, Cédric Queau **Production - Diffusion :** Karine Hernandez



### SAMEDI 7 MAI

2022

à 19h30

Petit Garros

Fronsac

Durée du spectacle : 50 min

Tout public

Tarif adulte : 5 €

Tarif enfant (12 ans et +): 2,50 €

Sur réservation - jauge limitée  
au 05 57 84 40 18  
ou culture@cdc-fronsadais.com

Eileen chante des chansons qui lui coulent par les doigts près de son jardin vitré. Son violoncelle en bandoulière vient corroborer ses ridules et vous emporte quelque part entre les rivières et les collines rousses.

Les textes elle les écrit comme les notes, dans un carnet artisanal. Elle écrit pour que ça ne fasse pas mal. Viens par là, que je te montre mes nouveaux trésors, vous interpelle-t-elle doucement.

Il y a là une bague et une chemise, des vagues et des balises, des coquelicots nus dans un verre de chagrin, un sentiment perdu qui berce le matin et le charme sans nom du chemin qui s'ignore...

### MERCREDI 2 MARS

2022

à 15h30

Maison des Services Communautaires

Salle Polyvalente

Saint-Germain-de-la-Rivière

Durée du spectacle : 1 heure

Spectacle Jeune Public à partir de 6 ans

Tarif adulte : 5 €

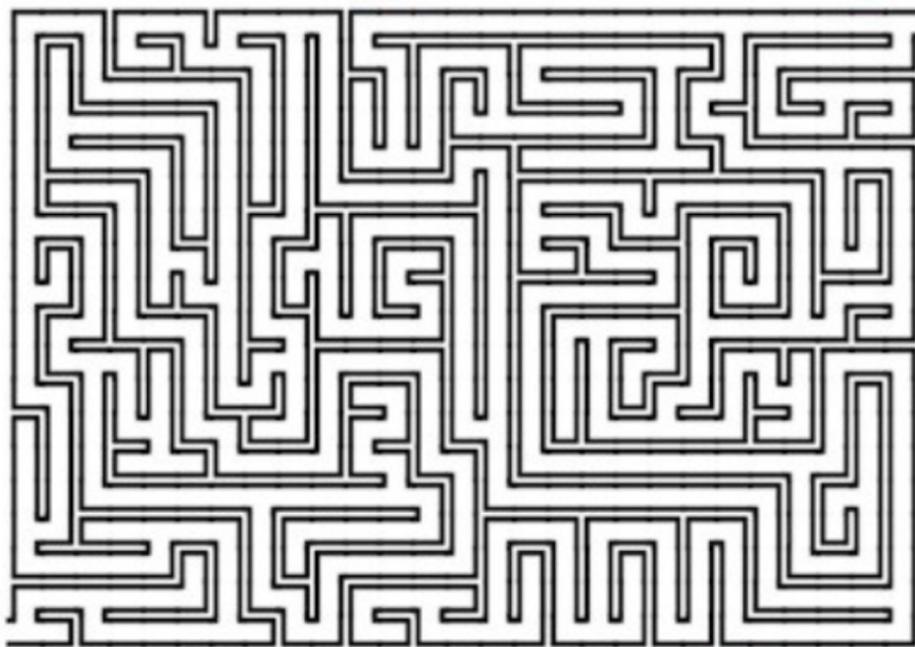
Tarif enfant (12 ans et +): 2,50 €

Co-organisation iddac, agence culturelle du Département de la Gironde

Informations - Réservation conseillée  
jauge limitée au 05 57 84 40 18  
ou culture@cdc-fronsadais.com



## Aide Raymond à retrouver la Mairie !



## DU COTE DE LA CDC

SUR LES  
**CHEMINS**  
DES *Arts*  
CIRQUE EN FRONSAIS

CONTACT :

**SERVICE CULTUREL**  
**Communauté de Communes du Fronsadais**  
Maison des Services Communautaires  
1 avenue Charles de Gaulle  
33240 Saint-Germain-de-la-Rivière  
culture@cdc-fronsadais.com  
06.44.38.34.71  
05.57.84.40.18  
[www.cdc-fronsadais.com](http://www.cdc-fronsadais.com)

[www.fronsadais.com](http://www.fronsadais.com)

**UBA**  
*Smart Compagnie* CIRQUE

“

UBA réunit trois générations d'artistes circassiens : les uns en pleine quête de performances et de sensations fortes, les autres en recherche d'équilibre entre acquis et transmission...

Un dialogue où convergent nos émotions, nos envies, nos faiblesses, nos joies... ouvrir des espaces où il est question d'humanité et d'humilité...

**SAMEDI 9 JUILLET**

2022

à 21h00

**Festival Confluent d'Arts**

Château de La Rivière

Durée du spectacle : 70 min  
Spectacle tout public - GRATUIT

En coréalisation avec le  
Festival Confluent d'Arts, la CDC  
et l'OARA



Informations au 05 57 84 40 18  
ou culture@cdc-fronsadais.com

**Création collective sur une idée de Pascale Lejeune**  
**Mise en scène :** Christian Lucas **Avec :** Azou Joël et Lartigau Barbara, Assie Coretta, Barbosa Dos Santos Cassia Cristina et Ceribelli Moreira Rodrigo, Brun Sébastien, Carrasco Christophe, Caufepe Damien, Daries Emmanuel, Lejeune Pascale, Lucas Christian, Pareti Marc, Robolledo Angélique, Schwartz Camille, Cuiquet Yvan.



VILLEGOUGE

# Le nouveau centre de loisirs opérationnel



6-11 et 3-6 ans ont leur salle d'activités dédiée.

La CDC du Fronsadais a acté au printemps dernier, la création d'un troisième centre de loisirs pour faire face à la demande des habitants. Un nouveau site ouvert à Villegouge depuis le 5 janvier.



Le centre dispose de deux salles d'activité, d'une salle annexe et d'une grande cour en plein centre-bourg.

Depuis le 5 janvier, les enfants de 3 à 11 ans du Fronsadais disposent d'un nouveau centre de loisirs dans les locaux de l'ancienne école en plus des structures de Galgon et La Lande-de-Fronsac.

Le site, actuellement dédié au périscolaire, était libre les mercredis aussi, le maire de Guillaume Valeix a proposé à la CDC du Fronsadais d'utiliser le bâtiment.

La collectivité cherchait en effet à étendre son offre de garde en centre de loisirs, la demande étant croissante sur le territoire.

Dominique Bec, vice-président de la CDC notamment en charge de la petite-enfance, de la jeunesse et du sport vacances avait qualifié d'« aubaine » cette mise à disposition de l'ancienne école : des locaux adaptés, idéalement placés au sein de la commune car en retrait de la route, dotés d'une grande cour et jouxtant un parking. Bien positionné également au sein du territoire, Villegouge étant central.

Mercredi matin, les élus visitaient le site qui accueillait ce jour 35 enfants sur une capacité de 40.

« 40 places, cela va nous donner de l'oxygène » commentait la présidente de la CDC Marie-France Régis. Les enfants arrivent de Villegouge, Saillans, Lugon mais aussi Fronsac et Saint-Genès-de-Fronsac. Des nouveaux mais aussi certains qui fréquentaient déjà les centres de loisirs et se sont relocalisés à Villegouge pour plus de commodités. La CDC a conventionné avec la mairie, la PMI (Protection maternelle et infantile), du fait de l'accueil d'enfants de moins de 6 ans a



Les élus Guillaume Valeix, Marie-France Régis et Dominique Bec visitaient le site mercredi matin en compagnie de la directrice Élodie Berger.

demandé quelques ajustements sur les portes, le doublage des grillages d'enceinte.

Le centre qui devait fonctionner comme une « antenne » du centre de loisirs de Galgon dispose finalement d'un statut autonome avec une directrice, Élodie Berger, 4 animateurs, un agent de restauration pour les repas en liaison chaude, lesquels seront rejoints par un agent technique supplémentaire.

Un coût de fonctionnement qui avoisine 35 000 euros mais réduit au tiers pour la CDC avec les par-

tenaires CAF et MSA. La MSA a également accordé une subvention pour l'achat de matériel.

Les enfants disposent de deux grandes salles d'activité dédiées, d'un préau mais aussi d'une salle annexe dans la cour qui sert aussi de dortoir.

Un projet de frise décorative est lancé, il y a des bacs cultivables à remplir, les actions pourront se monter en lien avec le périscolaire et « cela nous permet de garder le patrimoine communal en fonction » se réjouissait Guillaume Valeix.

26 LE RESISTANT du 9 au 15 décembre 2021

VILLEGOUGE

# Un nouveau commerce de proximité



Franck Roman était boucher dans un abattoir à Rochefort lorsqu'il a vu une annonce de la mairie de Villegouge à la recherche d'une personne afin de reprendre le commerce local récemment fermé. Sans hésitation, il a envoyé un dossier, d'autant qu'il dispose d'un CAP vente. Mais, il avait aussi envie depuis très longtemps de suivre la tradition familiale et d'avoir un commerce.

L'opportunité ne manquait pas d'arguments notamment l'aide de la municipalité avec un loyer attractif et une situation proche de l'école, qui permet ainsi d'être dans un lieu de passage important. Après avoir démarché plusieurs enseignes, son choix s'est porté sur Vival, enseigne de magasins de proximité adapté aux petites et moyennes communes rurales, qui fait partie du groupe Casino. Depuis juin, le commerce a subi une métamorphose. Tout a été refait De son côté, Franck Roman a passé une mention complémentaire dans l'alimentaire. Une fois l'implantation définie par l'enseigne, Franck Roman et quatre autres personnes ont travaillé durant moins d'une semaine durant les vacances de la Toussaint afin d'ouvrir au plus vite. L'ouverture a été retardée – elle

était prévue en début d'été - car les frigos, éléments essentiels du magasin, n'étaient pas arrivés à cause de la pénurie des composants à la suite de la crise sanitaire. Dans ces derniers : de la viande venue directement des abattoirs, du poisson frais ou alors une cave à bières et des produits frais. Les fruits et légumes arrivent des vergers de Cavignac pour certains.

À partir du 7 décembre, le commerce sera un point de La Poste. Il propose aussi un service de cash-back, service gratuit de retrait d'argent au moment de payer les courses à la caisse par carte bancaire.

Une terrasse vient aussi de voir le jour afin de consommer sur place. Un dépôt de pain est assuré tous les jours. Le pain est issu de la boulangerie Pouplin de Villegouge tous les jours, sauf le mercredi où il est fourni par la boulangerie Labat de Galgon.

Si pour le moment le Vival est ouvert les mardis, mercredis, jeudi, vendredi et samedi de 8h à 13h et de 15h30 à 20h, il sera ouvert prochainement le lundi de 8h à 13h et de 15h30 à 20h.

■ Marie-Laure Delon

VILLEGOUGE

## Les nouveaux arrivants ont été accueillis

Le samedi 2 octobre, Guillaume Valeix, maire de Villegouge et les élus du conseil municipal ont accueilli les nouveaux habitants: « *Enfin, nous avons le plaisir de nous rencontrer à l'occasion de ce moment qui vous est dédié. En effet, depuis l'installation du nouveau conseil municipal, mon équipe et moi-même avons à cœur d'accueillir les nouveaux arrivants dans notre village. Ce partage, je l'ai toujours souhaité, imaginé, et espéré pour notre commune et en quelque sorte en étant, j'ai envie de dire, nouvel arrivant, moi aussi, à la tête de la commune, j'ai aujourd'hui l'occasion de le créer* ». Si le maire a tenu à les féliciter pour leur « *bon goût ayant poussé à choisir Villegouge pour l'installation* », il a tenu à préciser à la quarantaine de familles présentes ayant très bien reçu cette nouvelle initiative: « *qu'une commune n'est pas simplement un amas de constructions, de voiries ou de diverses infrastructures. Une commune n'est certainement pas un endroit où l'on vient dormir entre ses journées de travail et où l'on se contente en échange de payer ses taxes. Nous ne pouvons plus nous contenter d'accueillir des habitants dans des villages dortoirs, dépourvus de services, de culture, de festivités, mais aussi d'écoute et d'entraides. Depuis trop longtemps, nous manquons de dynamisme, d'évènements culturels, de commerces ainsi que de services, et c'est pour cela que dès notre*



Les élus ont accueilli les nouveaux habitants dernièrement.

*installation, le conseil municipal s'est tout de suite mis au travail pour commencer à combler ces manques* ».

Il a ainsi présenté aux nouveaux arrivants les services présents dans la commune parmi lesquels l'ouverture prochaine d'un commerce de proximité proche de l'école qui en plus de la vente de produits alimentaires proposera les services postaux. Les familles pourront aussi dès la fin octobre inscrire leurs enfants dans un centre de loisirs le mercredi, grâce au travail conjoint de la municipalité et de la Communauté de Communes.

Enfin, Guillaume Valeix a pu présenter le square, son kiosque et les jeux d'enfants, à côté de l'école primaire, qui a été ouvert en juin dernier, permettant aux familles de Villegouge de profiter de jeux en extérieur.

Pour finir, il a indiqué « *poursuivre les aménagements et la sécurisation du centre bourg, et l'année*

*prochaine débiteront courant septembre 2022, les travaux d'aménagement de la route du petit bois en direction de Galgon. Évidemment bien d'autres projets sont à l'étude, mais cela m'embêterait de tout vous spoiler, car je n'aurais plus rien à écrire dans les prochains bulletins municipaux* ».

Au terme du discours, Delphine Noncle adjointe en charge du commerce, de la vie locale et de la ruralité et Guillaume Lecoq en charge du développement durable ont présenté les différents services, démarches et initiatives de la collectivité et ont remis un coupon à chaque foyer leur permettant de récupérer un petit arbre ou un arbuste à planter chez eux ou sur le domaine communal. Un pot de bienvenue a ensuite été servi par les conseillers qui ont pu partager un moment de convivialité et d'échanges.

■ Marie-Laure Delon



Retrouvez nous sur la page Facebook

[Mairie de Villegouge](#)

[Partageons Villegouge](#)

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directeur de la publication :

Guillaume VALEIX

Responsable de la communication :  
Bahija KHATTABI

En collaboration avec Alicia GRILLET

Jan. 2022	Feb. 2022	Mar. 2022	Avr. 2022	Mai. 2022	Jui. 2022	Juil. 2022	Aou. 2022	Sep. 2022	Oct. 2022	Nov. 2022	Dec. 2022
Sam. 01 (Férié)	Mer. 01	Mar. 01	Ven. 01	Dim. 01 (Férié)	Mer. 01	Ven. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01	Mar. 01 (Férié)	Jeu. 01
Dim. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Lun. 02	Jeu. 02	Sam. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02	Mer. 02 (Férié)	Ven. 02
Lun. 03	Jeu. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mar. 03	Ven. 03	Dim. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03	Mer. 03	Sam. 03
Mar. 04	Ven. 04	Ven. 04	Lun. 04	Mer. 04	Sam. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Dim. 04	Mar. 04	Jeu. 04	Dim. 04
Mer. 05	Sam. 05	Sam. 05	Mar. 05	Mer. 05	Dim. 05	Mar. 05	Ven. 05	Lun. 05	Mer. 05	Ven. 05	Lun. 05
Jeu. 06	Dim. 06	Dim. 06	Mer. 06	Jeu. 06	Lun. 06 (Férié)	Jeu. 07	Sam. 06	Mer. 07	Jeu. 06	Sam. 05	Lun. 05
Ven. 07	Lun. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Ven. 06	Mer. 06 (Férié)	Mer. 07	Dim. 07	Mer. 07	Ven. 07	Dim. 06	Mer. 07
Sam. 08	Mer. 08	Mer. 08	Ven. 08	Sam. 07	Mer. 08	Ven. 08	Lun. 08	Jeu. 08	Sam. 08	Lun. 07	Jeu. 08
Dim. 09	Jeu. 09	Jeu. 09	Sam. 09	Dim. 08 (Férié)	Mer. 08	Sam. 09	Mar. 09	Ven. 09	Dim. 09	Mar. 08	Mer. 09
Lun. 10	Ven. 10	Ven. 10	Dim. 10	Lun. 09 (Férié)	Jeu. 09	Dim. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 10	Mer. 09	Sam. 10
Mar. 11	Sam. 12	Sam. 12	Lun. 11	Mar. 10	Ven. 10	Lun. 11	Jeu. 11	Dim. 11	Mar. 11	Jeu. 10	Dim. 11
Mer. 12	Dim. 13	Dim. 13	Mer. 13	Mer. 11	Sam. 11	Mar. 12	Ven. 12	Lun. 12	Mer. 12	Ven. 11 (Férié)	Lun. 12
Jeu. 13	Lun. 14	Lun. 14	Jeu. 14	Jeu. 12	Lun. 12	Mer. 13	Sam. 13	Mer. 14	Jeu. 13	Sam. 12	Mer. 14
Ven. 14	Mar. 15	Mar. 15	Ven. 15	Ven. 13	Lun. 13	Jeu. 14 (Férié)	Dim. 14	Jeu. 15	Ven. 14	Dim. 13	Jeu. 15
Sam. 15	Mer. 16	Mer. 16	Sam. 16	Sam. 14	Mer. 15	Ven. 15	Lun. 15 (Férié)	Ven. 16	Sam. 15	Lun. 14	Ven. 16
Dim. 16	Jeu. 17	Jeu. 17	Dim. 17	Dim. 15	Jeu. 16	Sam. 16	Mar. 16	Sam. 17	Dim. 16	Mer. 16	Sam. 17
Lun. 17	Ven. 18	Ven. 18	Lun. 18 (Férié)	Lun. 16	Ven. 17	Dim. 17	Jeu. 18	Dim. 18	Lun. 17	Jeu. 17	Dim. 18
Mar. 18	Sam. 19	Sam. 19	Mer. 18 (Férié)	Mer. 18	Sam. 18	Lun. 18	Mer. 17	Mer. 19	Mer. 18	Ven. 18	Lun. 19
Mer. 19	Dim. 20	Dim. 20	Mer. 19 (Férié)	Mer. 19	Dim. 19	Mer. 20	Ven. 19	Mer. 21	Jeu. 20	Ven. 19	Mer. 20
Jeu. 20	Lun. 21	Lun. 21	Mer. 20	Jeu. 20	Lun. 20	Mer. 21	Sam. 20	Mer. 22	Ven. 21	Sam. 20	Mer. 21
Ven. 21	Mar. 22	Mar. 22	Jeu. 21	Ven. 21	Mer. 21	Jeu. 21	Dim. 21	Jeu. 22	Sam. 22	Dim. 20	Jeu. 22
Sam. 22	Mer. 23	Mer. 23	Mer. 22	Sam. 21	Mer. 22	Ven. 22	Lun. 22	Ven. 23	Dim. 23	Lun. 21	Jeu. 22
Dim. 23	Jeu. 24	Jeu. 24	Ven. 23	Dim. 22	Mer. 23	Sam. 23	Mer. 24	Sam. 24	Lun. 24	Mer. 23	Sam. 24
Lun. 24	Ven. 25	Ven. 25	Sam. 24	Lun. 23	Jeu. 23	Dim. 24	Jeu. 25	Dim. 25	Mar. 25	Mer. 24	Dim. 25
Mar. 25	Sam. 26	Sam. 26	Dim. 25	Mar. 25	Sam. 25	Lun. 25	Lun. 26	Lun. 26	Mer. 26	Jeu. 25	Mer. 26
Mer. 26	Dim. 27	Dim. 27	Lun. 26	Jeu. 26 (Férié)	Dim. 26	Mar. 26	Ven. 26	Mar. 27	Jeu. 27	Ven. 26	Lun. 26
Jeu. 27	Lun. 28	Lun. 28	Mer. 27	Mer. 26 (Férié)	Lun. 27	Mer. 27	Sam. 27	Mer. 28	Dim. 28	Sam. 26	Mer. 27
Ven. 28	Mar. 29	Mar. 29	Mer. 28	Ven. 27	Mer. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Jeu. 29	Sam. 29	Dim. 27	Mer. 28
Sam. 29	Mer. 30	Mer. 30	Jeu. 29	Sam. 28	Mer. 29	Ven. 29	Lun. 29	Dim. 29	Dim. 30	Lun. 28	Jeu. 29
Dim. 30	Jeu. 31	Jeu. 31	Sam. 30	Dim. 29	Jeu. 30	Sam. 30	Mar. 30	Mar. 30	Lun. 31	Mar. 29	Ven. 30
Lun. 31			Sam. 31	Lun. 30	Dim. 31	Dim. 31	Mer. 31	Ven. 31		Mer. 30	Sam. 31

Les non-recyclables,  
Ordures ménagères

Les recyclables,  
Papier & Emballages

Les restes alimentaires,  
Bio-déchets

Vos bacs seront collectés sur les jours indiqués sur le calendrier, pensez à bien les sortir la veille au soir ! Même les jours fériés, vos bacs sont collectés (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT) ATTENTION : Si votre bac marron est collecté plusieurs fois dans la semaine, celle du jour férié n'est ni collectée, ni rattrapée